

Pantin, le 21 octobre 2024

REF. : EC/JO/43/21102024

OBJET : Date de prise de fonction des surveillants et surveillants-brigadiers à la Maison d'arrêt de Basse-Terre lors de la prochaine campagne de mobilité.

Monsieur le Directeur,

L'UFAP UNSa Justice souhaite attirer votre attention sur la date de prise de fonction des agents qui seront mutés lors de la prochaine Campagne de mobilité des surveillants et surveillants-brigadiers à la Maison d'arrêt de Basse-Terre.

Actuellement, la date de prise de fonction est fixée au 1er juillet 2025, délai de route inclus. Or, la livraison de la première tranche du nouvel établissement est prévue pour mars 2025, ce qui entraînera une période de garde des murs ainsi qu'un processus de vérification tant sécuritaire qu'architectural.

Dans l'optique de préparer cette ouverture, qui nécessitera une montée en charge accompagnée de formations pour le personnel et de la mise en place des ELSP, l'UFAP UNSa Justice vous sollicite afin que vous portiez une attention particulière aux enjeux associés à cette mobilité.

Nous vous prions de bien vouloir envisager une date de prise de fonction au mois d'avril 2025, afin que les agents mutés puissent évoluer dans des conditions optimales.

En attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD

